

François Guérard, inspecteur du secteur sanitaire et social au ministère de la Santé, est le nouveau secrétaire général de la Fédération FO de l'Administration générale de l'État (Fage-FO). **P. 8**



© J-L GIRONDE

PLUS D'UN MOIS DE GRÈVE POUR LES SALARIÉS DE LA CAIXA GERAL DE DEPOSITOS P. 4

L'ACCORD MAJORITAIRE S'IMPOSE DANS LES NÉGOCIATIONS D'ENTREPRISE P. 5

FO HEBDO
N° 3281

Du 23 au 29 mai 2018

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Un nouveau plan d'économies à l'étude pour l'hôpital

ÉVÉNEMENT P. 2-3

RÉDUCTION Une note confidentielle propose de diminuer de 1,2 milliard d'euros la masse salariale d'ici à 2022.

DESTRUCTION Selon FO, cette mesure se traduirait par la suppression de 30000 postes en cinq ans.

CAPTATION La Cour des comptes s'attaque aux œuvres sociales, gérées paritairement, dont bénéficient 950000 agents chaque année.



© NEW TIME SONGS

Le rapport de force, levier par la négociation comme par l'action, au service des revendications

Éditorial

par Pascal Pavageau

Par son rôle de contrepoids, l'organisation des travailleurs selon un syndicalisme libre et indépendant a permis, historiquement, des

conquêtes sociales majeures. Face aux politiques imposées de moins-disant et de régression sociale, les mobilisations se sont multipliées ces derniers mois. Toutes partagent le constat d'une politique

profondément inégalitaire, souvent agressive et pensée idéologiquement dans l'ignorance des attentes et des besoins du plus grand nombre. Nous avons l'habitude de dire que nos positions

et revendications ont d'autant plus de poids que nous sommes nombreux à les porter et à les défendre. Le soutien de toute la Confédération Force Ouvrière aux mobilisations en cours pour la défense des cadres collectifs et statutaires, comme celles des cheminots, de l'ONF, ou encore du 22 mai dans la fonction publique est entier. Cette dernière, menée à l'appel des fédérations de

Suite page 3



C'est le nombre de suppressions de postes que FO craint de voir se concrétiser dans les cinq prochaines années.

© F. BLANC



Rassemblement des personnels hospitaliers des urgences, en grève, devant le ministère des Solidarités et de la Santé, à Paris le 11 avril 2018.

FO dénonce un nouveau plan d'économies à l'hôpital

FO Hebdo a obtenu la copie d'une note confidentielle du ministère de la Santé, qui préconise 1,2 milliard d'euros de coupes supplémentaires sur la masse salariale à l'hôpital public d'ici à 2022. Un plan inacceptable pour FO Santé, qui craint 30000 suppressions de postes.

Selon un document de travail de la Direction générale de l'offre des soins (DGOS, ministère de la Santé), dont FO Hebdo a eu connaissance, un nouveau plan d'économies à l'hôpital est à l'étude. La DGOS propose de réaliser 1,2 milliard d'euros d'économies supplémentaires sur la masse salariale des hôpitaux d'ici à la fin du quinquennat, dans le cadre du projet gouvernemental de transformation du système de santé. Inacceptable pour la Fédération FO des Services publics et de Santé,

qui rappelle que les hôpitaux sont déjà exsangues et leurs personnels en grande souffrance avec des conditions de travail très dégradées.

En 2018, la loi de financement de la Sécurité sociale prévoit déjà une économie de 1,6 milliard sur les dépenses hospitalières.

Des propos tenus par le chef de l'état le 15 avril, lors d'un entretien télévisé, jusqu'à ceux de la ministre de la Santé le 16 mai, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il ne fait pas d'économies dans les hôpitaux.

« Le gouvernement tient un double langage, dénonce Luc

Delrue, secrétaire fédéral FO Santé. Il a déjà fait de nombreuses économies sur le dos des hospitaliers, notamment avec la poursuite des restructurations, des fermetures de lits et de services dans le cadre des GHT (NDLR : Groupements hospitaliers de territoire). Nous atteignons le point de rupture », prévient-il.

Les licenciements de fonctionnaires hospitaliers bientôt autorisés

Avec ce nouveau plan d'économies, FO craint la suppression de 30 000 postes dans les cinq

prochaines années. « Nous comprenons mieux la volonté du ministère de la Santé de publier dans les prochaines semaines un décret autorisant le licenciement des fonctionnaires hospitaliers », déclare Luc Delrue.

La fédération FO a lancé une campagne nationale pour demander l'abrogation des dispositions qui permettraient de licencier les hospitaliers en cas de suppressions d'emplois dans la fonction publique hospitalière. Ses syndicats ont adressé une motion en ce sens à la ministre de la Santé. Et le sujet figure en bonne place dans les revendications FO portées dans le cadre de la mobilisation nationale en cours chez les fonctionnaires.

« Les attaques fusent de toutes parts, c'est bien la destruction de l'hôpital public et du statut des fonctionnaires qui est à l'œuvre; plus que jamais, la résistance et la mobilisation s'imposent », insiste Luc Delrue. ■

Urgence aux urgences

Pour FO, la crise des urgences est la conséquence directe de la destruction à l'œuvre de l'ensemble de l'hôpital public.

Le drame du Samu de Strasbourg, révélé récemment, émeut l'opinion et les personnels de santé. Une enquête judiciaire est en cours sur le décès, en décembre dernier, d'une jeune femme rejetée des services d'urgences. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a confié une enquête administrative à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et elle attend des propositions des organisations de médecins urgentistes d'ici au 1^{er} juillet. Aucun moyens humains ou budgétaires

supplémentaires pour les urgences n'ont été pour l'instant annoncés par l'exécutif.

Manque de moyens humains et financiers

« Pas un mois ne se passe sans qu'un drame évitable survienne dans un service d'urgences en France », écrivait le Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH FO) le 8 avril. *La crise des urgences est la conséquence directe de la destruction de l'ensemble de l'hôpital et du système de santé.* » Le 11 avril, à l'appel des syndicats FO et CFTC des urgences du CHU de Strasbourg, environ 200 militants FO, venus de 40 hôpitaux du pays, se ras-

semblaient devant le ministère de la Santé. Objectif : alerter sur des services d'urgences saturés et revendiquer des moyens.

Les médecins hospitaliers FO demandent, avec les personnels non médicaux, « *les moyens de fonctionner et de remplir leurs missions* ». C'est-à-dire de « *soigner les malades, pas de rembourser une dette artificielle* ». Une réflexion plus que jamais d'actualité, mais loin d'être nouvelle. Déjà, en 2014, dans un livre intitulé *Il faut sauver le service public*, FO dressait un constat alarmiste et insistait sur la nécessité de « *redonner aux urgences leur efficacité et leurs moyens d'intervention* », avec notamment l'embauche de personnels pour permettre aux médecins d'exercer « *leur vraie tâche : soigner* ». ■ **F. L.**

Œuvres sociales : l'argent des personnels hospitaliers bientôt rapté ?

Dans un référé rendu public le 15 mai, la Cour des comptes estime que « *l'action sociale hospitalière doit être renouvelée* », et que 30 % des dépenses du Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics (CGOS) n'entrent pas dans le champ légal.

Le CGOS est une association de loi 1901, gérée paritairement, qui distribue depuis 1960 des aides et des prestations sociales aux fonctionnaires hospitaliers. Elle est financée par une contribution de 1,5 % sur la masse salariale de plus de 2400 établissements.

Deux prestations sont dans le collimateur de la Cour des comptes : une prestation maladie, qui permet le maintien du salaire pendant cinq mois supplémentaires en cas d'arrêt maladie, et une prestation de départ à la retraite de 47 euros par année de présence dans la fonction publique hospitalière. La suppression de la contribution employeur permettrait 200 millions d'euros d'économies, a calculé la Cour des comptes. Dans un courrier adressé à son Premier président, le Premier ministre Édouard Philippe dit qu'il « *partage les*

préoccupations » des magistrats de la rue Cambon.

950000 bénéficiaires des œuvres sociales

Autant dire que les plus de 950000 bénéficiaires de ces prestations ont du souci à se faire. « *Il s'agit là d'un rapt d'une partie des cotisations sociales, c'est du salaire différé, de l'argent qui appartient aux salariés* », s'insurge Denis Basset, secrétaire général de la branche santé de la fédération SPS FO. « *Nous revendiquons le maintien d'une aide sociale de haut niveau.* » FO Santé dénonce aussi une attaque contre le paritarisme : « *Nous nous battons pour que syndicats et employeur continuent à gérer librement les œuvres sociales, dans l'intérêt des salariés des hôpitaux.* » ■ **F. L.**

Le rapport de force, levier par la négociation comme par l'action, au service des revendications

fonctionnaires et avec la présence notamment des cinq confédérations, constitue un signal fort, y compris sur le plan interprofessionnel, que le gouvernement se doit d'entendre. La logique actuelle de casse est telle que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, dans la cohérence du mandat qui a été fixé lors du XXIV^e Congrès confédéral. Parce que l'indépendance syndicale est intrinsèque à Force Ouvrière, notre organisation a naturellement fait le choix de ne pas se joindre au mouvement du 26 mai, initié par des partis et structures politiques. C'est bien par l'action syndicale, et uniquement syndicale, que les revendications des travailleurs aboutissent et que l'on arrive à contrer les politiques régressives socialement. Si elle n'est pas une fin en soi, l'action commune nous permet d'accroître le rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics, et de nous faire entendre avec plus de voix. En ce sens, les contacts sont d'ores et déjà établis avec les autres organisations syndicales et de jeunesse : nous y rappelons nos positions et leur proposons une action interprofessionnelle à la hauteur des attaques subies. ■

PASCAL PAVAGEAU,
SECRETARE GÉNÉRAL
@PascalPavageau sur Twitter

En bref

SALAIRES**Grève gagnante aux autocars de l'Oise**

Dans les transports Cabaro, une intersyndicale, dont FO, avait déposé un préavis de grève du 14 mai au 29 juin pour les salaires. Les salariés étaient appelés à cesser le travail une à deux heures par jour. « *Trois semaines de mobilisation correspondant à trois jours de travail, tout en permettant des blocages* », souligne Luc Bureller, délégué FO. Un accord trouvé le 16 mai permet une hausse de 1,2% du taux horaire et une prime exceptionnelle de 310 euros.

RETRAITÉS**Manifestations le 14 juin**

FO et huit organisations syndicales appellent à une journée de manifestations dans tous les départements le jeudi 14 juin. Une pétition en ligne (www.retraitesencolere.fr) exige que le gouvernement et le Parlement prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances rectificative qui annule la hausse de la CSG pour tous, qui mette fin au gel des pensions et décide de leur revalorisation.

BELGIQUE**70000 manifestants contre la retraite par points**

Deux fois plus nombreux qu'en décembre dernier, quelque 70000 manifestants ont défilé à Bruxelles le 16 mai, à l'appel des trois confédérations belges (FGTB, CSC et CGSLB) pour dire non à un projet de réforme qui vise à instaurer un système de retraite à points à partir de 2025. Ils refusent également la réforme de 2016 qui a programmé, d'ici à 2030, le report à 67 ans de l'âge légal de cessation d'activité.

Plus d'un mois de grève à la Caixa Geral de Depositos

CONFLIT Emplois menacés, heures supplémentaires non payées, salaires en berne... Plus de 70% des salariés de la succursale française de la banque publique portugaise sont en grève depuis le 17 avril, à l'appel de FO et de la CFTC.

Le 17 mai, 31^e jour de grève, les salariés de la banque publique portugaise, la CGDD (Caixa Geral de Depositos), réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité la reconduction de leur mouvement jusqu'au 23 mai.

Pourquoi? En 2017, en échange d'un plan de restructuration drastique, la CGDD obtenait de Bruxelles l'autorisation d'être recapitalisée par l'État portugais. Pas moins de 2000 emplois et 200 agences disparaîtront au Portugal d'ici à 2020. La succursale française, avec ses 540 emplois, est aujourd'hui menacée. Jusqu'à quel point?

La direction refuse de négocier et embauche des vigiles

La direction française refuse de répondre au comité d'entreprise et à la commission de négoc-



Les salariés de la CGDD, réunis en assemblée générale le 17 mai 2018, ont voté à l'unanimité la reconduction de leur grève jusqu'au 23 mai.

ciation élue par la première assemblée générale (composée d'élus FO, CFTC et d'adhérents de la CGT). En revanche, elle a embauché des vigiles pour interdire aux grévistes l'accès aux locaux, y compris à celui du CE.

Outre un engagement sur l'avenir de leurs emplois, les salariés revendiquent l'arrêt des heures supplémentaires

non payées et une augmentation générale des salaires. Culotté au vu du contexte? « *Nous avons fait le calcul : ce que nous demandons en salaire représente à peine 2 % des bénéfices réalisés depuis deux ans par notre succursale en France* », indique Manuela Dos Santos, déléguée syndicale FO. ■

EVELYNE SALAMERO

FO demande la préservation de l'intégrité du Cerema

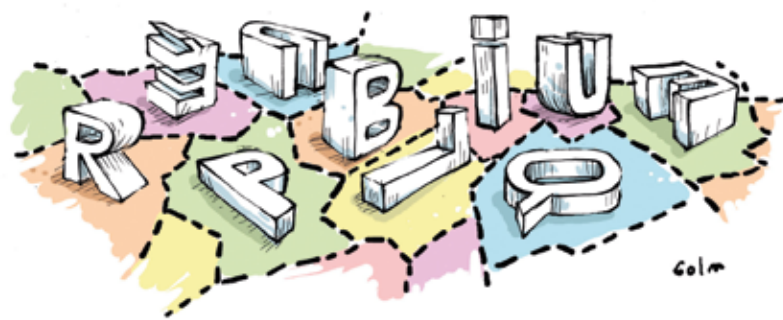
Le Cerema sera-t-il démantelé? Depuis sa création en 2014, l'effectif du Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est passé de 3300 à 2764 agents. Une baisse qui doit se poursuivre jusqu'en 2022 à raison de 105 postes par an. Dans un courrier envoyé aux ministres de l'Écologie, des Transports et de la Cohésion des territoires, la FEETS demande que ces derniers démentent publiquement tout projet de démantèlement et de « *mettre un terme dans les plus brefs délais aux diminutions d'effectifs qui frappent le Cerema depuis plusieurs années* ». ■

N. D.

Croix-Rouge : les salariés mobilisés pour une hausse des salaires**Jeudi 17 mai, les salariés de la Croix-Rouge étaient en grève à l'appel de FO et de cinq autres syndicats.**

Ils ont manifesté devant le siège, à Paris, et devant leurs établissements en province pour revendiquer une hausse des salaires tenant compte de la perte de leur pouvoir d'achat (-7,29% depuis 2010). Ils demandent aussi la reconnaissance de la revalorisation des diplômés (réforme LMD), notamment pour les infirmiers, les orthophonistes ou les professeurs d'éducation physique adaptée. Les syndicats déplorent la faiblesse des salaires, avec 3100 salariés au Smic (1498,47 euros brut) « *sans réelle reconnaissance de leur ancienneté* ». ■

F. L.



Les treize régions académiques seront bientôt chargées par l'État de gérer les moyens de l'Éducation nationale suivant un budget régional unique.

Une nouvelle étape dans la régionalisation de l'Éducation nationale

ALERTE Le gouvernement entend finir de transférer au plus vite la gestion des moyens de l'Éducation nationale aux régions. Celles-ci seront dotées d'un budget global qu'elles auront pour mission de répartir « en fonction des besoins territoriaux ».

La réforme territoriale de 2015 a fait passer le nombre de régions de 22 à 13. Dans la foulée, la plupart des administrations se sont adaptées, ce qui a entraîné la fusion de nombreux services. L'Éducation nationale faisait jusqu'à présent figure d'exception puisqu'elle a conservé ses 26 académies, même si elles ont été regroupées au sein de 13 « régions académiques » correspondant aux 13 régions administratives (décret de décembre 2015 mettant en place treize recteurs de région).

Après les Agences régionales de santé, les agences régionales de l'Éducation ?

Le ministère vient de publier un rapport programmant la suppression de la moitié de ces académies pour n'en laisser plus qu'une par région d'ici à 2021. Les recteurs de région doivent remettre leurs projets de fusion avant la fin de cette année.

Recrutement, affectation des enseignants, statut ... Les recteurs régionaux « devront voir leurs compétences renforcées en matière de gestion de personnels », indique le rapport. Il prévoit aussi de les doter chacun d'un « budget régional unique », à charge pour eux de le répartir « en fonction des besoins territoriaux ».

« Ces mesures auraient pour conséquence une gestion locale des personnels, au détriment des garanties collectives » contenues dans le statut, dénonce la FNEC FP FO (enseignement, culture et formation professionnelle). Rappelant que l'objectif du gouvernement est de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici à 2022 et de détruire le statut général de la fonction publique, elle ne pouvait que voir dans les dernières préconisations ministérielles une raison de plus d'être en grève le 22 mai avec l'ensemble des fonctionnaires. ■ **EVELYNE SALAMERO**

L'accord majoritaire s'impose dans les négociations d'entreprise

NOUVELLE NORME Depuis le 1^{er} mai 2018, pour être validé, un accord d'entreprise ou d'établissement doit être signé par des syndicats représentant une majorité de salariés. Mais il est possible de contourner cette règle en consultant les salariés par référendum.

En application des ordonnances du 22 septembre 2017, qui ont accéléré le calendrier, la règle de l'accord majoritaire à 50 % est désormais la norme en entreprise. Ces nouvelles conditions avaient été introduites par la loi Travail de 2016, mais seulement pour certains accords.

Les conditions appliquées aux négociations sont précisées dans l'article L2232-12 du Code du travail. Pour être validé, un accord d'entreprise ou d'établissement doit être signé par un ou plusieurs syndicats représentant plus de 50 % des suffrages exprimés par les salariés en faveur des syndicats représentatifs dans l'entreprise, au premier tour des dernières élections professionnelles, quel que soit le nombre de votants.

L'employeur peut désormais demander l'organisation d'un référendum

Lorsque l'accord n'est pas validé mais que les syndicats ont obtenu plus de 30 % des suffrages, ils pourront, dans un délai d'un mois après la signature, demander la consultation des salariés par référendum. S'ils ne le font pas, l'employeur a lui aussi la possibilité de demander l'organisation de cette consultation. Si une majorité de salariés l'approuvent, l'accord sera validé, sinon il sera réputé non écrit.

Toutefois, certains accords restent soumis à la règle de l'accord majoritaire strict, sans possibilité de recourir à un référendum. Il s'agit des accords de maintien de l'emploi et de tous ceux concernant la mise en place du conseil social et économique. ■ **CLARISSE JOSSELINE**

ZOOM

Un recul du dialogue social selon FO

« FO est contre le référendum d'entreprise, rappelle Karen Gournay, secrétaire confédérale chargée de la négociation collective. C'est un moyen de contourner les organisations syndicales et de nier leur légitimité en utilisant les salariés, et cela complexifie le climat social. » Quant à l'accord majoritaire, c'est en théorie une forme de contrepartie à l'inversion de la hiérarchie des normes, car il est difficile d'atteindre un taux de validation de 50%. Mais elle est annihilée par la possibilité d'organiser un référendum dès le seuil de 30%, y compris avec une opposition des syndicats à un taux de 70%. Pour FO, ces nouvelles règles sonnent donc la fin du droit d'opposition pour les organisations syndicales et instaurent avant tout la négation de leur rôle de représentation des travailleurs et de défense de leurs intérêts collectifs.

© HAMILTON/REA



Les entreprises du CAC 40 ont versé plus de 407 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires depuis 2009.

La France championne du monde de versement de dividendes

ÉTUDE Voilà un titre dont la France aurait pu se passer. Car c'est en France que les entreprises reversent, en dividendes aux actionnaires, la plus grande part de leurs bénéfices. Et les sommes sont astronomiques, à en croire l'étude publiée récemment par les ONG Oxfam et Le Basic.

Depuis 2009, les entreprises du CAC 40 ont versé plus de 407 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, dont près de 51 milliards d'euros en 2017. Un taux de redistribution des bénéfices deux fois plus élevé que celui de la moyenne des entreprises françaises.

Conséquences : les salaires ne sont pas à la fête au sein de leurs groupes et dans leurs chaînes d'approvisionnement ; les investissements sont réduits, avec le risque de fragiliser à terme la santé économique des entreprises, et les techniques pour échapper à l'impôt ont le vent en poupe avec, entre autres, des montages destinés à l'évasion fiscale.

De 2009 à 2016, poursuit l'étude, sur 100 euros de bénéfices les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé 67,4 euros de dividendes aux actionnaires. Alors qu'en 2000 le taux de redistribution de dividendes ne dépassait pas les 30 %.

Le réinvestissement a quant à lui bénéficié de 27,3 euros. Grands perdants : les salariés, qui ont touché 5,3 euros sous forme de primes.

« La rémunération des actionnaires a progressé plus de quatre fois plus vite que celle des salariés de 2009 à 2016 », précise l'étude. « En 2016, les entreprises du CAC 40 ont ainsi reversé près de quinze fois plus de bénéfices à leurs actionnaires (sous forme de dividendes) qu'à leurs

LA RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES A PROGRESSÉ PLUS DE QUATRE FOIS PLUS VITE QUE CELLE DES SALARIÉS DE 2009 À 2016.

FOCUS

Explosion des écarts de salaires

Entre 2009 et 2016, l'écart entre la rémunération moyenne des P-DG du CAC 40 et le salaire moyen au sein de leurs entreprises est passé de 96 à 119. En moyenne, entre 2009 et 2016, les P-DG du CAC 40 ont gagné 105 fois le salaire moyen de leur entreprise et ils ont gagné 257 fois le Smic en 2016. Sur la plus haute marche du podium des écarts de salaires : le P-DG de Carrefour, qui a affiché, entre 2009 et 2016, un ratio moyen entre sa rémunération et le salaire moyen de l'entreprise de 306. Puis le P-DG de LVMH dont le ratio est de 270, et enfin Danone avec un ratio de 227.

salariés (sous forme d'intéressement et de participation). »

Des plans sociaux évitables ?

« Si les entreprises du CAC 40 avaient choisi de maintenir en 2016 le niveau – déjà élevé – de dividendes de 2009, et d'augmenter les salaires des employés plutôt que de maximiser les dividendes des actionnaires, l'ensemble des travailleurs du CAC 40 auraient pu voir leurs revenus augmenter d'au moins 14 000 euros sur la période, soit plus de 2 000 euros par an et par employé. »

En 2011, la baisse de bénéfices de plus de 10 % n'a pas empêché les entreprises du CAC d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires de plus de 15 % (+5,9 milliards d'euros). Une opération permise par une baisse de plus de 38 % des investissements (-17 milliards d'euros).

Les auteurs de l'étude s'interrogent : « Les baisses d'effectifs auraient-elles pu être évitées moyennant des dividendes (très légèrement) moins importants pour les actionnaires ? »

Car la priorité donnée aux dividendes ne réduit pas seulement à un montant dérisoire la part des bénéfices revenant aux salariés, mais questionne particulièrement les entreprises ayant eu recours à des plans sociaux qu'elles justifient par des difficultés économiques. Depuis la crise de 2008, les deux ONG ont répertorié au moins 5 761 licenciements à la suite de plans sociaux menés par les entreprises du CAC 40. **NADIA DJABALI**

CE QUI CHANGE

➤ **Le montant forfaitaire socle du RSA (Revenu de solidarité active)** pour une personne seule résidant en métropole a été augmenté de 5,45 euros au 1^{er} avril 2018, passant de 545,48 euros en septembre 2017 à 550,93 euros, soit une revalorisation de 1%.

➤ **Le montant forfaitaire de la prime d'activité** applicable à un foyer composé d'une personne seule a été porté, au 1^{er} avril 2018, à 531,51 euros par mois, contre 526,25 auparavant, soit une revalorisation de 1%.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

+ 2,4%

La consommation en France a augmenté de 2,4% en février 2018, selon l'Insee, mais principalement à cause du froid qui a fait chauffer les porte-monnaie. Après un mois de janvier très doux, février a vu chuter les températures, augmentant les dépenses de chauffage (gaz et électricité) et donc la consommation d'énergie de 8,9%.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3311 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Rupture d'égalité de traitement à La Poste : faut-il apporter la preuve ?

Une salariée de droit privé de La Poste et cent deux autres salariés avaient obtenu, devant les prud'hommes, un rappel de salaires au titre du « complément Poste ». Arguant qu'ils avaient été lésés par rapport aux agents de droit public, ils avaient invoqué le principe d'égalité de traitement.

Mais la Cour de cassation en a disposé autrement le 4 avril 2018 (Cass. soc., 4-4-18, n°16-27703, PBRI) : elle a cassé et annulé « en toutes leurs dispositions les jugements rendus le 3 août 2016 entre les parties par le conseil de prud'hommes de Paris », et a débouté les salariés de leurs demandes de rappel de salaires au titre du complément Poste pour la période allant de février 2010 à janvier 2015, qu'ils avaient réussi à faire valoir devant la juridiction prud'homale. Car pour la Cour de cassation, c'est à celui qui invoque une atteinte au principe d'égalité de traitement

de démontrer qu'il se trouve dans une situation identique ou similaire à celui auquel il se compare. Cela découlant de l'article 1353 du code civil (anciennement article 1315) et même du droit romain (« *Actori incumbit probatio* »). La Cour de cassation n'en a pas moins donné une publicité maximale à cet arrêt en le diffusant sur tous ses supports. En l'espèce, il appartenait « à chaque salarié de démontrer qu'il exerçait des fonctions identiques ou similaires à celles du fonctionnaire auquel il se comparait », pour réclamer le différentiel du complément Poste.

Contentieux sériel

« S'inscrivant dans un contentieux sériel particulièrement nourri » qu'elle entend clore, la chambre sociale de la Cour de cassation « s'est efforcée d'apporter une solution claire et efficiente aux questions posées par les différents pourvois », mais a quand même publié une note explicative. Dans cette dernière, il est rappelé que pour harmoniser le régime de rémunération de ses deux catégories de personnels, La Poste avait institué un « complément poste » et s'était engagée « à ce que les agents d'un même niveau de fonctions, quel que soit leur statut, perçoivent un complément indemnitaire d'un montant équivalent, sauf à distinguer les intéressés selon leurs mérites individuels ». Ce qu'il reste à prouver, du moins par le demandeur. ➤

MICHEL POURCELOT

2^e
La Poste est le deuxième employeur de France après l'État avec plus de 250 000 collaborateurs.

ZOOM

Plus de privé que de public
Devenue société anonyme en 2010, La Poste « a cessé de recruter des fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier 1991 et aujourd'hui les salariés sous statut contractuel représentent plus de la moitié des effectifs du groupe », est-il constaté dans un rapport de la Cour des comptes daté de décembre 2016.

Agenda

Lundi 28 mai

107^e SESSION DE LA CIT

La 107^e session de la Conférence internationale du Travail se tient à Genève du 28 mai au 8 juin 2018. Différents rapports et documents y seront discutés, notamment un rapport sur l'exécution du programme de l'OIT en 2016-2017, un autre intitulé « L'initiative sur les femmes au travail : un nouvel élan pour l'égalité ». Seront également discutés le « Programme de travail provisoire de la Commission d'application des normes », ou encore « Dialogue social et tripartisme ». Marjorie Alexandre et Yves Veyrier font partie de la délégation française au titre des travailleurs pour FO.

Mercredi 30 mai GRÈVE GÉNÉRALE EN GRÈCE

Une journée nationale d'action contre l'austérité est organisée alors que le pays se prépare à sortir, en août, des programmes de prêts mis en place conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union européenne.

Jeudi 31 mai CONGRÈS UD FO

Le congrès de l'union départementale FO du Bas-Rhin se déroule à Dorlisheim.

Jeudi 7 juin CONGRÈS UD FO

Le congrès de l'union départementale FO du Maine-et-Loire se tient à Segré.

Mardi 19 juin CONGRÈS FGTA FO

Le congrès de la fédération FGTA FO se tient à Saint-Malo du mardi 19 juin au vendredi 22 juin. Il débutera par un colloque consacré aux « conséquences de l'uberisation sur le monde syndical ».

L'ÉLECTION

Le syndicat FO entre en première place au CSE de l'entreprise de transports Omnitrans à Brives Charensac (Haute-Loire) avec 46% des voix. Les élections ont eu lieu par vote électronique dans cette entreprise de plus de 350 salariés répartis sur cinq sites en France. FO présentait une liste pour la première fois, avec 10 candidats et candidates dans les deux collèges, venant de tous les sites. Pour le syndicat FO, ce résultat est un « *encouragement* » pour atteindre ses objectifs, dont l'obtention d'un treizième mois.

LE CONFLIT

Le 14 mai a été un moment fort de la mobilisation des cheminots contre le projet gouvernemental de réforme du secteur ferroviaire, à l'appel notamment de la fédération FO. Après dix-huit jours de grève en un mois et demi, le taux de grévistes s'est révélé l'un des trois les plus élevés depuis le début du conflit : près de 30% en moyenne, avec des pointes à près de 75% chez les conducteurs et les contrôleurs, une forte participation des aiguilleurs (près de 37%) et plus de 10% des cadres également en grève.

LE DÉSACCORD

L'ensemble des syndicats d'Orange, dont FO Com, qui ont appelé tout le personnel à se joindre à la journée de mobilisation de la fonction publique le 22 mai, ont demandé à la direction la réouverture de négociations salariales. Les mesures de la décision unilatérale issue de l'échec des dernières négociations ne sont pas à la hauteur des résultats de l'entreprise, dénoncent les syndicats. Ils relèvent qu'en revanche la rémunération des actionnaires et des cadres dirigeants augmente au-delà de ces mesures.

Congrès de la Fage-FO

Le XXVI^e congrès de la Fédération FO de l'Administration générale de l'État s'est tenu du 15 au 17 mai à Vogüé, en Ardèche, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire général de Force Ouvrière.

XXIV^e Congrès de FO : photographies

Retrouvez les photographies de l'ensemble des intervenants (délégués et invités) au 24^e Congrès de FO, qui s'est tenu du 23 au 27 avril 2018 à Lille : www.flickr.com/force-ouvriere/

Les résolutions du XXIV^e Congrès de FO

Retrouvez toutes les résolutions (Résolution générale – Résolution sociale – Résolution protection sociale collective – Résolution out-mer) sur notre site Internet : www.force-ouvriere.fr/fo2018lille

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Votre hebdomadaire au format PDF

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

InFOgraphies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

François Guérard, nouveau secrétaire général de la Fage-FO

PORTRAIT François Guérard est inspecteur du secteur sanitaire et social au ministère de la Santé. À 58 ans, ce marseillais est aussi le nouveau secrétaire général de la Fédération FO de l'Administration générale de l'État (Fage-FO).

Syndiqué à FO depuis 1982, François Guérard est inspecteur du secteur sanitaire et social au ministère de la Santé et secrétaire général du SNPASS FO depuis 2003. Il devient le nouveau secrétaire général de la Fédération FO de l'Administration générale de l'État (Fage-FO), laquelle tenait son congrès du 15 au 17 mai. Le militant n'est pas un inconnu pour la fédération, il en était auparavant le secrétaire général adjoint. Son mandat s'inscrit « *dans la continuité du travail de la précédente équipe* », indique-t-il. François Guérard se réjouit que la résolution générale adoptée par le Congrès confédéral en avril acte la perspective nécessaire d'une mobilisation interprofessionnelle.

En route vers les élections professionnelles du 6 décembre 2018

Il affiche aussi les objectifs propres à la Fage-FO. Parmi ceux-là, le projet de création d'une Union syndicale regroupant les trois syndicats des assemblées parlementaires ; la

volonté d'améliorer les échanges syndicaux à FO entre les personnels publics de Pôle emploi et les salariés employés sous statut privé, « *ainsi que nous l'avons fait au sein des ARS, les agences régionales de santé* ». La fédération se fixe bien sûr pour objectif de « *préparer les élections professionnelles du 6 décembre dans la fonction publique* ». Si l'organisation FO occupe déjà la première position syndicale à l'État, la Fage-FO (composée de six secteurs ministériels) entend participer à accroître davantage encore cette représentativité qui permettra de mieux combattre « *les attaques sans précédent menées par le gouvernement contre le statut général de la fonction publique* ». Des attaques qui viennent de mener les fonctionnaires à une grève nationale le 22 mai. ■



© J.-L. GIRONDE

6 décembre 2018
C'est la date du prochain scrutin des élections professionnelles dans la fonction publique.